

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 06/2022

Séance du 18 février 2022 - 10h00

Modification d'un poste de chargé de mission agro-environnement

L'an deux mille vingt-deux, le 18 février à 10h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 10 février 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILARDEAU, Président.

Membres présents :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan ;
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort ;
Richard GUÉRIT et Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Jean-Louis LEONARD, UNIMA.

En visio-conférence :

Élise LAURENT-GUÉGAN, Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle-Aquitaine.

Membres excusés :

Jean PROU (pouvoir à Anne BRACHET), Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Rémi JUSTINIEN (pouvoir à J.M. GILARDEAU), Région Nouvelle-Aquitaine ;
Alain BURNET, Ville de Rochefort.

Rapporteur : Jean-Marie GILARDEAU

Actuellement occupé à temps non complet (28h), il est proposé de passer ce poste à temps plein. Les missions ont été revues.

Contexte du poste

L'intérêt des milieux humides est aujourd'hui reconnu, tant pour la gestion qualitative et quantitative de l'eau que pour leur intérêt d'un point de vue biologique et écologique. L'une des particularités de ces milieux réside dans leur exploitation agricole. Le Forum des Marais Atlantiques (FMA) œuvre depuis sa création à soutenir ou maintenir les activités agricoles, comme l'élevage extensif, compatibles avec la préservation des milieux humides. Au sein du pôle agro-écologie du FMA, plusieurs projets permettent d'accompagner les territoires souhaitant préserver l'élevage extensif en milieux humides :

- Depuis 2018, suite au rapport « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides » une expérimentation nationale visant l'établissement de projets territoriaux durables engagés dans la **préservation des milieux humides par le maintien d'un élevage extensif est engagée**. Le FMA assure le rôle de coordinateur et d'animateur national de ce projet auprès des trois sites pilotes (le marais de Brouage, les marais du Cotentin et du

Bessin et la plaine maritime picarde) avec l'appui de l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture. Ce projet se termine en avril 2022, sa poursuite est en cours de négociation dans le cadre du 4^{ème} plan national d'actions en faveur des milieux humides avec la mise en place d'un réseau national « Agriculture en milieux humides » ;

- **« Préparation des modalités de mise en œuvre d'Obligations réelles environnementales « politique publique » pour la sauvegarde des milieux humides - Assistance aux maîtres d'ouvrages du bassin Seine-Normandie »** - Aux côtés de la FCEN et FNSAFER, le FMA dans le cadre d'une convention de coopération, accompagne l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour le lancement d'un appel à projet visant à favoriser la mise en place du dispositif ORE par les collectivités locales pour préserver les milieux humides ;
- Le FMA, dans le cadre de sa convention avec l'AESN, apporte un appui relatif à la gestion, la protection et la restauration des zones humides auprès des gestionnaires qui en font la demande. La question sur **comment préserver les prairies humides ou quelles sont les pratiques les plus adaptées sur ces milieux reviennent à intervalle régulier**. Afin de répondre aux attentes des territoires du bassin Seine-Normandie sur ces questions agriculture et préservation des zones humides, le FMA propose de mener une action construite en trois volets : réalisation d'un diagnostic agriculture en zones humides sur le bassin Seine-Normandie, production d'un document « référence » sur les pratiques et dispositifs agricoles en zones humides sur le bassin Seine-Normandie illustré par des retours d'expériences et des témoignages et la valorisation du guide et des retours d'expérience par la réalisation de journées techniques ou d'ateliers.

Missions principales

Préservation de l'élevage extensif en milieux humides

- Animer ou coanimer avec la chef de projet, les réunions des partenaires du projet ou avec des représentants des services de l'Etat (DRAAF, Région, etc.) ;
- Assurer le soutien technique de la mise en œuvre des actions des sites-pilotes de l'expérimentation dans le cadre de leur projet territorial ;
- Accompagner les sites-pilotes et leurs partenaires dans leurs réflexions sur l'évolution des aides agricoles dans le cadre de la définition du Plan Stratégique National de la PAC 2023-2027 ;
- Alimenter la plateforme interne de ressources documentaires dédiées aux sites-pilotes (Alfresco) et participer à l'alimentation du site internet du FMA et celui spécifique à l'élevage en milieux humides ;
- Valoriser l'expérimentation et les actions mises en œuvre au travers de rencontres techniques, webinaires, conférences organisées par le FMA ou des structures partenaires ;
- Réaliser ou finaliser des outils de capitalisation/valorisation du projet.

Poursuite de l'expérimentation et mise en place d'une réseau national "Agriculture en milieux humides

- Participer aux réflexions sur les suites à donner à l'expérimentation nationale et à la définition des nouvelles actions à mener ;
- Poursuivre l'accompagnement sur la gestion raisonnée du parasitisme avec le marais de Brouage et avec des nouveaux territoires intéressés ;
- Poursuivre le soutien technique de la mise en œuvre des actions qui seront définies au cours du premier semestre 2022.

Préparation des modalités de mise en œuvre ORE « politique publique » en milieux humides sur le Bassin Seine-Normandie

Phase 1 : Cadrage des sites pilotes

- Participer à la définition des outils fonciers et mesures pour favoriser les bonnes pratiques ;
- Participer à la rédaction du guide de mise en œuvre sur les volets « stratégie foncière », « contenu et engagements réciproques », « montants et modalités de paiements des contreparties » et « contrôle et contentieux ».

Phase 2 : Accompagnement des sites pilotes (sous condition de la validation de la phase 1)

- Assurer une assistance technique auprès des sites pilotes retenus ;
- Organiser une ou plusieurs journées d'échanges et d'informations sur le projet.

Réalisation d'un guide sur les dispositifs et pratiques agricoles sur le bassin

Toutes les actions seront réalisées en étroite collaboration avec l'équipe projet composée de la chargée de mission eau et environnement, du chargé de missions SIG/administrateur de données géographiques et de la responsable du pôle agro-écologie - chargée de mission valorisation et sensibilisation :

- Réaliser la synthèse bibliographique permettant d'alimenter l'état des lieux de l'agriculture en milieux humides sur le bassin Seine-Normandie ;
- Réaliser une synthèse des actions engagées, des pratiques et dispositifs existant sur les différents territoires identifiés suite à l'atlas cartographique ;
- Réalisation d'une enquête afin d'identifier les pratiques favorables à la préservation des zones humides mises en place sur le bassin Seine-Normandie ;
- Constituer un annuaire des acteurs impliqués dans des démarches agriculture et préservation des milieux humides sur le bassin Seine Normandie ;
- Rédiger le document « référence » sur les pratiques et dispositifs agricoles en milieux humides sur le bassin Seine-Normandie, illustré par des retours d'expériences et des témoignages ;
- Participer à la diffusion des livrables du projet et l'organisation de journées d'informations ou d'ateliers pour promouvoir les pratiques agricoles favorables à la préservation des milieux humides sur le bassin Seine-Normandie.

FMA et pôle agro-écologie

- Participer à la vie du FMA : échanges d'informations avec les différents pôles/antennes, programmation annuelle, réunions d'équipe, COST, etc. ;
- Participer à la vie du pôle agroécologie : réflexions stratégiques, échanges d'information, participation ponctuelle aux réunions inter-pôles ;
- Contribuer à la rédaction des lettres d'information du FMA ;
- Participer à l'alimentation du site internet, du centre de ressources documentaires et des réseaux sociaux du FMA.
- Contribuer à des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage en fonction des besoins du pôle agroécologie

Compte tenu de la durée de la mission, ce poste sera pourvu par un agent de catégorie A (fonctionnaire ou contractuel) à temps complet. Au vu des spécificités du poste, la rémunération proposée est fixée entre l'échelon 3 et l'échelon 7 de la grille des attachés territoriaux du barème des traitements de la fonction publique.

Décision du Comité Syndical

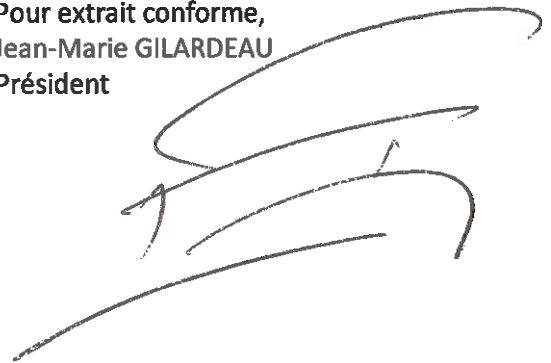
Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De modifier le poste de chargé de mission agro-environnement comme défini ci-dessus ;
- De modifier la délibération n°19/2021 du 28 octobre 2021 ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10
Votes :
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Jean-Marie GILARDEAU
Président



**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2022 _ _ _ _ --

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2022**